

Délibération N° DEL-2022-103

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCoux

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

1. Démission de M. Contarin de son mandat de 9ème Adjoint - Remplacement et ordre du tableau

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

M. Contarin a souhaité démissionner de ses fonctions de Neuvième Adjoint, tout en conservant son mandat de Conseiller municipal. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Contarin a adressé un courrier de démission à Mme la Préfète le 13 septembre 2022 qui lui a réservé une suite favorable le 26 septembre 2022.

Pour assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Municipal de conserver le poste de Neuvième Adjoint devenu vacant.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la circulaire de la Direction générale des collectivités locales du 13 mars 2014 portant Election et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Vu la démission de M. Contarin en date du 13 septembre 2022,

Vu l'acceptation de ladite démission par Mme la Préfète de la Creuse le 26 septembre 2022,

Considérant :

- la vacance du poste de Neuvième Adjoint au Maire,
- que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,
- que le Conseil municipal doit se prononcer sur le rang à occuper par le nouvel Adjoint,

Décide :

- de procéder au remplacement du poste vacant,
- que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le Neuvième rang des Adjoints au Maire.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER